

AVIS DE COURSE

INTER LIGUE OPTIMIST

La Rochelle Nautique
Samedi 1^{er} et dimanche 2 Avril 2023

Grade : 4

PREAMBULE

PREVENTION DES VIOLENCES ET INCIVILITES

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

1. REGLES :

La régate sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2021-2024.
- 1.2 Les prescriptions nationales s'appliquant aux concurrents étrangers précisées en annexe «Prescriptions» si nécessaire.
- 1.3 Les règlements fédéraux.
- 1.4 Les règles actualisées concernant la crise sanitaire précisées en annexe des IC

2. INSTRUCTIONS DE COURSE :

Les instructions de course et les annexes éventuelles seront :

- Publiées selon la prescription fédérale.
- Disponibles en version électronique, au plus tard le premier jour de l'épreuve, à l'adresse suivante : [Lien vers le tableau officiel](#)

3. COMMUNICATION :

- 3.1 Le tableau officiel d'information en ligne est consultable à l'adresse [Lien vers le tableau officiel](#).
- 3.2 [DP] [NP] Pendant qu'il est en course, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTIONS :

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russes ou Biélorusses et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

4.1 La régate est ouverte à :

- Tous les bateaux conformes aux règles de jauge de la classe Optimist.
- Tous les coureurs de niveau 3 fédéral avéré, nés à partir de 2008.
- Aux coureurs de nationalité étrangère selon les mêmes critères d'âge.

4.2 Les concurrents admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire en ligne sur le site : [Lien d'inscription - Interligue Optimist](#)

Le formulaire sera disponible à partir du 27/02/2023 minuit.

4.3 Les concurrents possédant une licence FFVoile doivent fournir au moment de leur inscription :

- L'attestation 2023 d'adhésion à la classe Optimist : Timbre de classe, présentant le N° de voile identique à celui déclaré sur l'épreuve, qui atteste du dépôt et du contrôle, sur le site de la classe, des documents du bateau :
Les pages 1 et 2 du livret IODA correspondant au bateau déclaré sur l'épreuve (concordance entre coureur et propriétaire du bateau et N° de voile)
 - La licence de type "Compétition
 - Une autorisation parentale [Lien vers le document](#)
- 4.4 Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
- Un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing,
 - Un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros,
 - Un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais),
 - Une autorisation parentale à compléter et à présenter

4.5 Catégories

- Minimes /Cadets : coureurs nés en 2011, 2010, 2009, et 2008,
- Benjamins : coureurs nés à partir de 2012 (les poussins de niveau 3 sont acceptés dans cette catégorie)

5 DROITS A PAYER :

5.1 Les droits requis sont les suivants :

- 36€ tarif de base jusqu'au 20 Mars 2023 à minuit
- 50€ à partir du 21 Mars 2023. Pas de règlement possible sur place.

- Inscriptions clôturées le 22 Mars 2023 à minuit. Pas d'inscription possible sur place.

Passée cette date, la possibilité d'inscriptions sera à la discrétion du club, sous réserve que le dossier soit complet.

5.2 A partir du troisième enfant d'une même famille, l'inscription du troisième enfant et des suivants est minorée de 50%. (Valable sur le tarif de base)

5.3 Conditions de remboursement :

- En cas de désistement, les coureurs ne seront remboursés qu'en cas de force majeure, après décision de l'Autorité Organisatrice qui pourra exiger un certificat médical.
- En cas d'annulation en raison de la Crise Sanitaire, les frais d'inscriptions engagés seront remboursés en intégralité.

6. PUBLICITE DE L'EPREUVE *[[NP]DP]*

Les bateaux devront arborer la publicité choisie et fournie par l'Autorité Organisatrice. Si cette règle est enfreinte, le [Code de publicité World Sailing](#) 20.9.2 s'applique.

7. QUALIFICATION ET FINALE :

7.1 S'il y a plus de 90 coureurs dans une catégorie, la régata pourra se dérouler en poules, avec phase de qualification et phase finale

7.2 La répartition du premier jour se fera sur la base du classement national publié 48h avant le premier jour de l'épreuve.

Les coureurs étrangers seront répartis de façon aléatoire.

8. PROGRAMME :

8.1 Confirmation des inscriptions **par les accompagnateurs référents** :

- Samedi 1^{er} avril 2023 de 9 h à 11h

8.2 Briefing entraîneurs le samedi 1^{er} avril 2023 à : 11h30 devant le club Un entraîneur référent y sera désigné.

8.3 Jours de Courses, date et heure du 1^{er} signal d'avertissement :

Dates	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	
Samedi	13h00	Courses à suivre
Dimanche	10h30	Courses à suivre

8.3 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 16h30.

9. JAUGE [NP]

9.1 Au plus tard à la clôture des inscriptions, chaque coureur devra remplir :

- **Le formulaire**, de sa déclaration de jauge

Liens :

Benjamin : [Lien vers le formulaire Benjamin](#)

Minimes : [Lien vers le formulaire Minimes](#)

9.2 Des contrôles de jauges pourront être organisés pendant toute la durée de la compétition.

9.3 Toute demande de dérogation du Numéro de voile doit être faite en amont, par mail, auprès du de l'organisateur à l'adresse suivante : contact@larochellenautique.com

10. LES PARCOURS :

10.1 Les parcours à effectuer sont de type trapèze IODA avec porte.

10.2 La zone de course est située à l'ouest du port des minimes (voir Annexe).

11. SYSTEME DE PENALITE :

En cas d'arbitrage semi-direct, la RCV 44.1 est modifiée, de sorte que la pénalité de deux tours est Remplacée par la pénalité d'un tour.

12. CLASSEMENT :

12.1 2 courses devront être validées pour valider la compétition.

- Si moins de 4 courses sont validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses.
- Si 4 courses ou plus sont validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses moins la plus mauvaise.

12.2 Si les Minimes/cadets et les benjamins courent ensemble Les classements sont séparés, et se font par extraction, sans recalcul de points

13. ACCOMPAGNATEURS :[DP][NP]

13.1 Les entraîneurs et les accompagnateurs doivent obligatoirement se préinscrire grâce au lien suivant : [Page officiel - Interligue Opti](#)

13.2 Les bateaux des entraîneurs/accompagnateurs seront amarrés au ponton face au club.

13.3 Certains bateaux entraîneurs/accompagnateurs pourront être intégrés au dispositif de sécurité, à la discrétion de l'organisateur.

14. PRIX :

Des prix seront distribués comme suit :

Aux 3 premières filles et aux 3 premiers garçons, en Minimes et en Benjamins,

Au premier garçon et à la première fille minimes 1ère année (nés en 2011)

s'ils ne sont pas déjà récompensés.

Au premier garçon et à la première fille benjamins 1ère année (nés à partir de 2013) s'ils ne sont pas déjà récompensés.

Les 3 premiers du classement scratch par catégorie, pourront être rappelés pour la photo du podium scratch.

15. ETABLISSEMENT DES RISQUES :

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. **Le risque de blessures permanentes et catastrophiques ou de décès par noyade, traumatisme, hypothermie ou autres causes est inhérent au sport de la voile.**

16. DROIT A L'IMAGE :

En participant à cette épreuve, le compétiteur ou son représentant légal, autorise tacitement l'autorité organisatrice, la classe OPTIMIST, les sponsors de l'épreuve et les photographes ou cameramen à utiliser et diffuser, sans limitation de durée, les photos en mouvement ou statiques, en course ou à terre, les films ou enregistrements télévisuels et autres reproductions de lui-même pendant et après la période de la compétition, à laquelle le coureur participe.

17. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :

05 46 44 49 20 - contact@larochellenautique.com

ANNEXE « ZONES DE COURSE »

Carte marine décrivant l'emplacement des zones de course

